

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : Grégoire DELABRE

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 20/12/2019.

Délibère favorablement...

- comme suite au rapport de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la bergerie après l'ouverture des plis effectuée le 27 janvier 2020 à 17h, pour prendre acte des conclusions de la commission :
 - arrêter l'attribution des 6 lots fructueux, avec des propositions conformes aux estimations initiales permettant d'attribuer :
 - les lots maçonnerie, carrelage et isolation à l'entreprise SARL MAF Rénovation située à Malijai, bien placée techniquement et en termes de prix (respectivement 13 083 €, 8 596 € et 14 018,50 €) et ayant fait des propositions de recours à des matériaux écologiques ;
 - les lots électricité et sécurité à l'entreprise Avenir Radio Électricité située à Gap (pour respectivement 10 196 € et 1 104 €) ;
 - le lot menuiseries à la société Véranda des Alpes située à Gap pour 11 709,60 €.
 - relancer rapidement une consultation (deux fois 15 jours) pour les lots infructueux (plomberie, chauffage, métallerie et coordination de chantier) ;
 - demander au maire de procéder à toutes les démarches utiles pour faire aboutir l'attribution des lots.
- Sur le rapport de la commission municipale chargée du site de Peyssier qui rend compte de la mobilisation de la gestionnaire et dont les projets sont parfaitement conformes aux souhaits du conseil municipal :
 - pour demander au maire de retenir le devis de M. Marc MESNIER pour l'installation photovoltaïques permettant d'augmenter significativement la puissance disponible (de 0,5 à 5 kW) ;
 - pour autoriser le maire à proposer et signer un bail avec la gestionnaire pour une occupation annuelle, sur la base d'un loyer de 1500 €.
- Pour autoriser le maire à signer la convention d'occupation du domaine public proposée par la société, incluant une redevance de 650 € annuels par m² occupé ;
- Pour autoriser le maire à procéder à l'achat de chaînes à neige par la commune pour une somme de 1727,26 € ;
- Pour créer un emploi d'agent de maîtrise, constituant le support de poste de Jean-Marie GURY qui accède à ce grade par promotion interne. Le conseil municipal charge le maire de faire aboutir la procédure de nomination.

Décide

- d'effectuer collectivement un point sur les ultimes corrections apportées au projet de règlement du PLU, après relecture de chaque partie, tel que décidé au précédent conseil (réunion le lundi 27 janvier à 20h) ;
- de confier, sous la direction de la commission municipale, le dossier de la dénomination des rues à une stagiaire ayant sollicité la commune dans le cadre de ses études en licence d'urbanisme. Le dossier permettra à la stagiaire de consolider ses compétences dans des domaines adaptés (droit, urbanisme, cadastre...) et son embauche au tarif réglementaire (240 heures à 1,23 € de l'heure) constituera une économie appréciable pour la commune, au regard du montant du devis de la poste (12000 €) ;

Est informé...

- de l'état d'avancement des demandes d'urbanisme en cours, dont 3 permis de construire ;
- par l'adjointe aux finances, de la situation prévisionnelle des comptes qui fait apparaître une détérioration du budget de fonctionnement, non pas due à une augmentation des dépenses, mais à une diminution des recettes, singulièrement des dotations. Des pointages sont encore nécessaires pour avancer des chiffres précis, mais la tendance se confirme déjà ;
- de la situation des personnels municipaux : avancement de M. GURY, retour aménagé de Mme ESTEVE en avril à l'issue de son congé de maladie, départ de M. HENDERSON) ;
- du calendrier des élections municipales ;
- des travaux réalisés dans le T3 (aménagement de la salle de bains) et des prévisions d'intervention dans le T2 afin qu'il soit rapidement utilisable comme salle d'archives ;
- des contacts pris pour l'analyse de la situation après l'éboulement sous l'église. La société ATS va notamment s'appuyer sur l'étude déjà réalisée au moment de la réfection du mur. Une consolidation de l'ensemble du secteur peut s'avérer nécessaire, pour éviter la répétition des éboulements ;
- de la demande de devis pour effectuer le curage des fossés et le débouchage de certaines buses (le travail à effectuer en bordure du chemin rural des Faysses n'entre pas dans cette opération) ;

Demande...

- Au maire :
 - de finaliser l'embauche de la stagiaire pour le projet de dénomination des noms de rues ;
 - de procéder à l'attribution des lots et à la consultation des entreprises pour les lots infructueux.

Rappel : prochain conseil municipal le 21 février 2020.

La secrétaire de séance

Le Maire

Grégoire DELABRE

JP TILLY